

Conseil national du SNUipp-FSU des 17 et 18 novembre 2015 Texte action

Contexte

Après les attentats meurtriers qu'ont connus Paris et Saint-Denis vendredi 13 novembre, le SNUipp-FSU exprime son soutien et sa solidarité aux victimes et à leurs proches, ainsi qu'aux nombreux professionnel·les, et notamment aux agent·es des services publics, mobilisé·es après ces attentats. Nous saluons tous nos collègues qui dans ce contexte difficile de grande émotion ont fait preuve d'un grand professionnalisme pour accueillir et rassurer les élèves et leurs familles. Nous pensons particulièrement aux enseignant·es de Paris et de Saint Denis et en général d'Ile de France qui sont confronté·es à la perte de parents d'élèves, de collègues ou d'ami·es. Une nouvelle fois, ce 17 novembre, nos collègues de Saint Denis ont vécu une situation particulièrement violente et angoissante. Il demande au ministère que tous les moyens soient mis en œuvre sans attendre pour leur permettre de faire face aux conséquences de ces événements et puissent ainsi trouver la sérénité nécessaire au service de la réussite et du bien-être des élèves. Le SNUipp-FSU apporte tout son soutien et sa solidarité à nos collègues des départements d'Ile de France.

Ces actes criminels d'une brutalité absolue qui ont frappé particulièrement la jeunesse, dans toute sa diversité, réunie autour de la fête, du sport et de la musique, sont commis par Daesh. Ils font suite à d'autres attentats au Moyen-Orient, dont ceux de Beyrouth et d'Ankara. Ces morts insupportables s'ajoutent à la centaine de mort·es par jours en Syrie qui le sont tout autant. Cette organisation veut démolir le vivre ensemble et les solidarités pour créer une société de la peur et de l'exclusion.

Nos valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de justice sociale et de paix sont percutées par ces actes barbares. A l'inverse d'une montée des peurs et d'une stigmatisation d'une partie de la population, véhiculée notamment par l'extrême-droite qui amalgame odieusement immigration et terrorisme, le SNUipp-FSU appelle à faire preuve d'unité et de détermination pour défendre ces valeurs et combattre le racisme et toutes les formes de discrimination.

S'il faut bien évidemment assurer la sécurité de la population, le SNUipp-FSU rappelle son attachement aux libertés, tant individuelles que collectives, et en refuse toutes restrictions. Lutter contre le terrorisme, c'est d'abord protéger nos libertés et nos institutions démocratiques. Le SNUipp-FSU reste vigilant pour que l'état d'urgence ne dure pas et ne nous fasse pas sortir de l'état de droit.

Au plan national comme sur la scène internationale, il est nécessaire d'apporter de véritables solutions qui permettront de retrouver le chemin de la paix, de préserver et conforter les démocraties en œuvrant pour la justice sociale.

Dans ce contexte, le mouvement syndical a des responsabilités particulières. Il doit se rassembler largement, comme en janvier dernier, contre la barbarie, contre les amalgames, pour les libertés et la paix.

Le projet de budget 2016 confirme la politique libérale qui a des effets désastreux en termes de chômage et d'accroissement des inégalités. En échec sur la question de l'emploi, le gouvernement poursuit son discours attribuant au prétendu « coût du travail » et à la « complexité » du code du travail les freins à l'embauche. Dans la lignée du rapport Combrexelle, le projet de loi en préparation va affaiblir les garanties des salarié·es en inversant la hiérarchie des normes et en laissant prévaloir les accords locaux.

Dans la même logique, le gouvernement a donné son aval à l'accord sur les retraites complémentaires du privé qui reprend à son compte la retraite à la carte prônée par le Medef et revient, en plus de diminuer le montant des pensions, à décaler d'un an l'âge de départ et le droit au taux plein à 62 ans. C'est une porte ouverte à une remise en cause globale des régimes de retraite.

Après la campagne médiatique de pénalisation de l'action syndicale et de la colère des salariés d'Air France, la direction de l'entreprise, soutenue par le gouvernement licencie des salariés accusés de violence physique. Le SNUipp et la FSU rejoignent les exigences de l'intersyndicale d'Air France d'arrêt des poursuites judiciaires et

disciplinaires et de réintégration de ces salariés injustement licenciés. Ils soutiennent et participent également aux mobilisations organisées par l'intersyndicale.

Pour le SNUipp et la FSU, le véritable sujet reste le plan de licenciement et les milliers de suppressions d'emplois envisagées qui menacent des vies et des familles.

Augmenter les salaires dans la Fonction publique

A propos de la Fonction publique, les provocations du ministre de l'Économie se succèdent. Après la remise en cause globale du statut, il s'attaque dorénavant à la part du mérite dans la rémunération qui serait insuffisante.

Après un passage en force sur PPCR, la FSU et les syndicats non-signataires ont exigé qu'il n'y ait pas de comité de suivi. La mise en œuvre des mesures proposées dans PPCR va être tout prochainement à l'ordre du jour des instances de concertation, et se transcrit d'ores et déjà, dans le projet de budget.

Le SNUipp et la FSU continueront de porter les attentes des agents en termes de revalorisation salariale et de déroulement de carrière et mobiliseront le plus largement possible pour imposer leurs exigences.

En ce sens, la mobilisation au moment du rendez-vous salarial de février 2016 sera déterminante pour gagner le dégel, la revalorisation du point d'indice et le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat. Pour cela, le SNUipp proposera dans le cadre fédéral de construire une mobilisation en janvier y compris la grève dans le cadre intersyndical le plus large possible.

50 000 collègues ont interpellé la ministre dans le cadre de la campagne du SNUipp-FSU pour le versement de l'ISAE à tou-te-s les enseignant-es et sa revalorisation à hauteur de l'ISOE du second degré. Cela doit être entendu et des engagements de revalorisation indemnitaire, avant son intégration dans l'indiciaire, doivent être pris sur le budget 2016. C'est ce que portera le SNUipp-FSU auprès du ministère, tout en rappelant ses exigences globales de revalorisation salariale.

Réforme territoriale

Le projet de décret sur l'organisation des services déconcentrés de l'Etat, présenté lors du CTM dépasse largement le cadre d'adaptation à la nouvelle carte des régions et au renforcement de certaines de leurs compétences. Loin de consolider l'organisation des services déconcentrés, il ouvre au contraire toutes les possibilités à des mutualisations, sans cadre national.

Pour le 1^{er} degré, s'il n'y a pas de modification du périmètre de gestion des Ressources Humaines, les recteurs-trices vont pouvoir néanmoins mettre en œuvre des mutualisations de services au niveau régional, comme ils le font actuellement au niveau académique. Le SNUipp, avec la FSU, refuse un tel projet qui ne prend pas en compte le dialogue social et va se traduire par une dégradation de la qualité du service public d'éducation et des conditions de travail de ses agent-es.

Des moyens ambitieux pour transformer l'école

Notre pays a plus que jamais besoin d'un investissement accru dans les services publics (solidarité, culture, éducation...)

Le budget pour l'école primaire n'est toujours pas suffisant pour transformer l'école et assurer la réussite de tou-te-s les élèves. Les 3 911 créations de postes pour la rentrée 2016 ne permettront pas une réelle amélioration des conditions de travail et de formation des enseignant-es et d'apprentissage des élèves. Ils ne permettront pas en tout cas de baisser le nombre d'élèves par classe partout où il y a besoin, d'augmenter les moyens de remplacement, de reconstruire et développer les RASED, ou de déployer comme le ministère s'y était engagé – le « plus de maîtres que de classes » ou la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Les moyens manquent également pour permettre la scolarisation des élèves en situation de handicap dans de bonnes conditions. Plus que jamais, il est pourtant urgent de transformer l'école. De plus, l'application de la loi de 2005, sans les moyens à hauteur des besoins met en difficulté l'école. De nombreux-ses élèves et enseignant-es sont en souffrance. Le SNUipp-FSU exige du gouvernement qu'il budgète les moyens permettant l'application de cette loi. Il mettra en lumière les obligations de l'Etat et les carences dont l'école est victime. Les enseignant-es ont besoin de formation, le nombre d'auxiliaires de vie scolaire doit être augmenté et leur professionnalisme reconnu (formation, statut salaire...). Le SNUipp-FSU est très attaché à la loi de 2005 et aux valeurs de l'école pour tous. L'école doit permettre à chaque élève de trouver sa place.

Les enseignant-es doivent avoir les moyens nécessaires pour prendre en charge les différents besoins des élèves, au sein de classes moins chargées, avec le soutien d'autres professionnels à statut public dans les écoles et l'appui

d'une formation continue de qualité. Les enseignant-es ont également besoin d'être revalorisé-es. Tout cela nécessite un budget ambitieux.

Dès maintenant, le SNUipp-FSU interpelle les parlementaires pour exiger un budget à la hauteur des besoins pour l'école, les salaires et la formation des enseignant-es. Il rendra public ce courrier, en informera la profession. Ce sera l'occasion d'interpeler localement dans les circonscriptions les parlementaires.

Situation des enseignant-es spécialisé-es

Dans le cadre de la réécriture du décret, le ministère souhaite aligner les ORS des personnels exerçant en établissements pénitentiaires et en ESMS sur celles des PE ; ainsi, il intégrerait les missions qui ne sont pas devant élèves dans leurs ORS, supprimant ainsi les heures de coordination et de synthèse pour ceux qui les effectuaient et créant un nouveau régime indemnitaire. Ces propositions qui traduisent un sentiment de défiance ne sont pas acceptables notamment pour les personnels en milieu pénitentiaire qui verraient leur temps de travail allongé. D'autres propositions, en matière de rémunération, ne sont également pas acceptables pour nombre de personnels de SEGPA EREA, ULIS, ESMS qui subiraient une perte de salaire. Dans nombre de cas, la création d'indemnités (IFP, ISOE) ne compense pas le montant des heures de coordination et de synthèse. Par ailleurs, le SNUipp-FSU demande une augmentation de la NBI des DACS et la tenue d'un groupe de travail.

D'une manière générale, les propositions du ministère sont inacceptables. Les groupes de travail doivent impérativement aboutir à une clarification et à une amélioration de la situation de tou-te-s les personnels.

Personnels itinérants

Le SNUipp-FSU exige que les frais de déplacements des personnels soient intégralement remboursés et que les enveloppes budgétaires allouées soient revalorisées pour que l'ensemble des missions des RASED, des maitres-ses formatrices-teurs et CPC puissent être remplies. Le SNUipp-FSU interpellera le ministère pour que le décret de 2006 soit appliqué sur tout le territoire et que des ordres de mission soient édités pour les convocations aux animations pédagogiques.

Campagne temps de travail et 108h

Le ministère a prévu de modifier le décret sur les ORS des PE en y intégrant les 36h d'APC et en faisant disparaître le terme « forfaitaire » qu'il s'agisse des 24h de préparation à l'APC ou des 24h de réunions et de concertation. En réalité, les 108 h explosent et ce cadre ne répond pas au problème de la charge de travail. Le SNUipp-FSU demande l'alignement du temps de travail des PE sur celui des professeurs certifiés, soit à terme 18H avec comme première étape le passage à 21h+3h. Il s'agit de populariser nos mandats sur la déconnexion du temps élève et du temps d'enseignement dont le dispositif PDMQDC est l'un des leviers.

Alors que les collègues s'engagent sans faille pour la réussite de leurs élèves, ce qu'elle/ils ont une nouvelle fois montré après les événements tragiques du 13 novembre, elles/ils ressentent de moins en moins la confiance de la hiérarchie qui leur demande toujours plus avec toujours moins de temps et sans les moyens nécessaires, dans un contexte où la réforme des rythmes a désorganisé le temps de travail et dégradé les conditions de travail des enseignant-es.

La discussion sur les ORS doit être l'occasion d'interpeler la ministre et de mobiliser les enseignant-es afin de porter cette exigence de réduction du temps de travail. Pour le SNUipp-FSU, il faut faire confiance aux enseignant-es et donner du pouvoir au terrain. En arrêtant le « caporalisme », les contrôles, les injonctions et la paperasse, en leur donnant le temps de faire correctement et sereinement leur métier. Cela passe, pour commencer, par mettre les 108 heures annuelles à disposition des enseignant-es, hors du contrôle de la hiérarchie avec l'arrêt des APC. Il se fixe cet objectif pour la rentrée prochaine. Dès maintenant, notamment à partir du 4 pages, les équipes doivent en débattre et s'emparer de ces revendications. Dans un premier temps, le SNUipp-FSU propose une motion électronique adressée à la ministre.

Direction d'école

Alors que la charge de travail s'est amplifiée, l'engagement ministériel sur les protocoles de simplification n'est pas tenu. Les groupes de travail départementaux qui se multiplient ne permettent aucune avancée.

Le SNUipp-FSU appelle les directrices et directeurs à amplifier l'action « *Maintenant on simplifie nous-mêmes* » et les conseils des maîtres-ses à adresser la motion aux IEN et aux DASEN expliquant cette action. Il se donnera les moyens de comptabiliser les motions pour entraîner plus largement les collègues dans l'action.

Évaluation des élèves en maternelle et en élémentaire

Dès cette année, à l'école maternelle, l'évaluation des élèves s'appuie sur un carnet de suivi des apprentissages élaboré par les équipes d'écoles, et un bilan synthétique renseigné et remis aux familles à la fin du cycle 1. Le SNUipp-FSU a obtenu qu'un guide pour les enseignant-es et les inspecteurs-trices accompagne ce dispositif. Il constitue un point d'appui pour éviter toutes dérives et décrit des évaluations positives, ni envahissantes ni chronophages qui doivent se pratiquer à partir de l'observation des élèves au quotidien.

Par contre, les nouveaux livrets scolaires pour les cycles 2 et 3 proposés par le ministère sont loin d'être aboutis. Dès la rentrée 2016, les enseignant-es devront renseigner des bilans périodiques réalisés à partir d'une application non encore diffusée. Un bilan de fin de cycle qui note le positionnement sur les acquis des 8 domaines du socle est aussi à remettre aux familles en fin de CE2. Encore trop d'inconnus subsistent notamment sur la confidentialité des données, la charge de travail des enseignant-es et l'intérêt pédagogique de ces outils. Avant leur mise en œuvre à la rentrée prochaine, le SNUipp demande donc que les livrets soient testés pour éviter toute dérive et pour les faire évoluer dans l'intérêt des apprentissages des élèves et du travail des enseignant-es. Il conditionne sa position quant à la mise en œuvre de ce livret au bilan de cette expérimentation.

Programmes

Les nouveaux programmes des cycles 2, 3 sont de qualité inégale. Ils entreront en vigueur à la rentrée 2016. Le volume de ces textes rendra leur appropriation d'autant plus difficile qu'aucun temps n'est prévu à cet effet. Le SNUipp-FSU demande donc du temps pour les équipes mais aussi que les programmes soient envoyés dans les écoles sous format papier et que la formation continue nécessaire aux évolutions des pratiques soit mise en place. Le SNUipp-FSU a demandé et obtenu qu'un dispositif de suivi de la mise en application des nouveaux programmes soit mis en place après la rentrée 2016 pour examiner les réussites et obstacles rencontrés. Il sera vigilant à la concrétisation de cette mesure qui pourra permettre d'apporter les améliorations nécessaires. Concernant les programmes maternelle, le SNUipp-FSU continue d'exiger les documents en version papier ainsi que de la formation continue pour les enseignant-es.

Maternelle

Le SNUipp-FSU organise le 24 novembre un colloque national pour traiter des enjeux liés à la mise en œuvre des nouveaux programmes de maternelle qui suggèrent de nouvelles pratiques professionnelles. Ce sera l'occasion, autour d'interventions de praticiennes de terrain et de chercheuses, de s'interroger sur les conditions nécessaires pour faire que ces nouveaux textes soient un nouvel élan pour l'école maternelle.

SEGPA-EREA

Les principales orientations de la circulaire SEGPA reprennent bon nombre des propositions portées par le SNUipp-FSU et la FSU lors des nombreux groupes de travail initiés en 2013. Pour autant, il convient de rester vigilant sur certains points : la co-intervention, l'enseignement des PE dans des groupes de besoin de classes ordinaires, la mise en place des EPI et de l'AP.

Dans toutes les instances, il sera impératif de faire respecter l'application de la circulaire et d'obtenir les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la SEGPA. Par ailleurs, lors de la préparation de la carte scolaire, le SNUipp-FSU interviendra pour exiger la relance des procédures de recrutements pour la 6^{ème} SEGPA dès le mois de décembre, le redéploiement sur le territoire des structures à 4 divisions et la constitution de listes d'attentes pour estimer les besoins réels de places. Il exigera la reprise de la formation des personnels premier degré exerçant en SEGPA (CAPASH option F et DDEEAS).

Les EREA jouent un rôle important dans la grande difficulté scolaire. Le SNUipp-FSU continuera de réunir les personnels concernés pour préparer d'ici la fin de l'année scolaire une réunion nationale pour traiter la situation de ces structures, de la place de l'internat éducatif et des personnels.

ESMS : journée nationale et enquête en ligne

Le 9 décembre prochain le SNUipp organise à Paris une journée nationale de réflexion en direction des enseignant-es et des coordonnatrices-eurs pédagogiques intervenant dans les établissements et services médico-sociaux et de santé (ESMS). A cette occasion et dans le cadre des discussions qui se sont ouvertes sur les ORS et les indemnités spécifiques de ces personnels il lance une enquête en ligne à leur intention. Le SNUipp informera et mobilisera largement autour de cette initiative.

Evaluation des enseignant-es

Dans un contexte où la notion de mérite est rappelée et par le ministre de l'économie et par la ministre de la fonction publique, le Ministère envisage d'ouvrir le dossier de l'évaluation des enseignant-es. Le SNUipp-FSU considère que l'inspection est infantilisante et archaïque. Il demande la déconnexion de l'avancement avec la note et de nouvelles modalités d'évaluation. Le SNUipp-FSU mettra en débat ce sujet avec la profession. Il demande au ministère un premier bilan des évaluations d'écoles.

Formation initiale

Le rapport de l'IGEN et l'IGAEN sur le suivi de la mise en place des ESPE pointe des difficultés importantes. Cela va dans le sens des constats faits par la FSU et le SNUipp : formation initiale qui ne répond pas aux besoins des stagiaires avec une charge de travail trop importante, notamment à cause du mi-temps en responsabilité, budgets alloués aux ESPE insuffisants, volumes de formation disparates et diminués en particulier pour les parcours adaptés, augmentation importante du nombre de stagiaires par groupe, remplacement des TD par des CM, manque de salle de cours, etc...

Le manque de PEMF est criant dans certains départements ; recours est fait à des MAT ou des candidat-es au CAFIPEMF pour le suivi des stagiaires. La nécessité de mettre en œuvre des conventions claires ESPE/DSDEN devient urgente. Le SNUipp-FSU portera la question de la situation faite aux stagiaires au CHSCT ministériel et dans les CHSCT départementaux. Avec la FSU, il fera le bilan des moyens dans les ESPE et se dotera d'un matériel fédéral à destination des étudiant-es et stagiaires. Il dressera un bilan chiffré des PEMF (répartition départementale, missions), point d'appui pour exiger l'augmentation de leur nombre et de leur décharge.

Le SNUipp-FSU continue de mobiliser les candidat-es sur LC pour exiger leur recrutement, et demande la réouverture des listes complémentaires partout où c'est nécessaire. Il proposera des outils à destination des contractuels. Sur la question des cours pendant les vacances scolaires, des indemnités de déplacement, le SNUipp-FSU continuera d'intervenir au ministère, dans les départements et les ESPE.

Réforme du collège

La Ministre a clos le dossier de la réforme du collège en refusant toutes discussions avec l'Intersyndicale du second degré, et ouvre maintenant le chantier de la réforme des lycées.

Pour autant, la mobilisation se poursuit avec l'opération « grain de sable » qui appelle au boycott des formations pendant les vacances et la semaine d'actions du 23 au 27 novembre qui invite les enseignant-es à envoyer la carte postale pétition au Président de la République pour demander l'abrogation de la réforme du collège et qui sera l'occasion d'une large distribution du tract de l'Intersyndicale. Le SNUipp invite les collègues intervenant en collège à s'associer dès à présent à cette campagne.

Mobilité intra

La circulaire mobilité parue début novembre n'apporte aucune réponse aux revendications portées par le SNUipp-FSU depuis plusieurs années. Seul engagement du ministère, la constitution d'un GT dont la composition n'est pas encore définie, pour étudier d'éventuelles évolutions. Le SNUipp-FSU réitère sa demande de participation à ce GT pour y porter ses revendications : retour national à deux phases de saisie de vœux, limitation stricte des postes à profil, la fin des nominations arbitraires, suppression des vœux géographiques obligatoires. Dès maintenant, le SNUipp-FSU s'engage dans un travail spécifique sur cette question. Toutes les modalités sont activées : enquêtes, contributions départementales... les problèmes soulevés feront l'objet d'un temps spécifique lors d'un conseil national avant la fin de l'année scolaire.

Mayotte

Le SNUipp-FSU Mayotte et les syndicats de la FSU Mayotte sont en grève depuis plusieurs semaines (6 octobre, 3 novembre, 9, 10, 12 et 13 novembre). Après les événements tragiques de vendredi dernier, le mouvement est

suspendu. L'Intersyndicale du secteur public et du secteur privé continue d'afficher sa détermination pour défendre l'emploi et le pouvoir d'achat et rétablir l'attractivité de la Fonction publique de Mayotte et ainsi éviter son effondrement. Elle réclame l'application immédiate des conventions collectives nationales et du code du travail, l'alignement des retraites de base et complémentaires ainsi que des prestations sociales, une véritable reconstitution de carrière des ex-agent-es de la CDM ainsi que l'indexation des salaires au moins égale à 53% compte tenu des prix et des conditions de vie du département.

La situation particulière de Mayotte nécessite des réponses spécifiques, au-delà du droit commun afin de pouvoir rattraper les énormes retards de ce département et offrir des perspectives favorables à ses habitant-es et notamment aux jeunes.

Le SNUipp-FSU soutient pleinement le SNUipp Mayotte et poursuit, avec la FSU, ses interventions auprès des ministères concernés.

COP 21

La conférence mondiale sur le dérèglement climatique est un enjeu fondamental pour le mouvement syndical. Elle doit nous permettre de faire le lien nécessaire entre les enjeux climatiques et les enjeux sociaux.

Ne rien faire, pourrait causer, à l'horizon 2100, la mort de 100 millions de personnes et en condamner encore plus à devenir des réfugié-es climatiques. C'est dans nos pays appauvrir les plus pauvres, contribuer au développement des maladies, réduire l'espérance de vie en bonne santé...

La transition sociale et écologique est une absolue nécessité. Elle est une opportunité pour porter nos revendications, nos alternatives : lutter contre les inégalités, répondre au chômage de masse, développer les services publics, instituer une fiscalité écologique et redistributive, promouvoir une économie localisée et un modèle non productiviste.

Afin de peser sur les choix, l'intervention des salarié-es est indispensable. Dans un communiqué les organisations de la coalition climat ont affirmé que tout en tenant compte des circonstances exceptionnelles, elles sont convaincues que la COP21 ne peut pas se dérouler sans la participation ni sans les mobilisations de la société civile en France. Dans ce cadre Le SNUipp-FSU demande que les manifestations des 28 et 29 novembre à Paris et dans toutes les villes de France, puissent se tenir en toute sécurité et appelle l'ensemble des collègues à participer aux manifestations ainsi qu'aux différentes actions qui se dérouleront à Paris du 5 au 12 décembre : sommet citoyen pour le climat, zone d'action pour le climat, D12.

Droits et Libertés

Le SNUipp-FSU continue à exiger des conditions d'accueil décentes pour les migrant-es. Il a relayé l'appel à dons lancé par Solidarité Laïque pour leur venir en aide en particulier dans la « Jungle de Calais ». Des moyens ont été immédiatement orientés pour aménager et agrandir l'école installée par des bénévoles qui se relaient en permanence pour faire cours à des enfants comme à des jeunes adultes. Il est important de maintenir un droit à l'éducation pour les réfugié-es.

Retraité-es

Après avoir déposé plus de 100 000 cartes postales auprès du Président de la République le 1^{er} octobre dernier, les organisations de retraité-es ont décidé de poursuivre et d'amplifier la mobilisation pour la défense de leur pouvoir d'achat. Les retraités sont appelés à agir le 24 novembre sous des formes arrêtées localement (conférences de presse, délégations, rassemblements, manifestations, etc.).

Le même jour, l'intersyndicale (CGT, FO, CGC, CFTC, FSU et Solidaires) et des associations de retraité-es tiendront une conférence de presse pour présenter leurs revendications. Le SNUipp-FSU appelle les retraité-es du 1^{er} degré à s'engager partout dans cette mobilisation.

Syndicalisation

A cette période de l'année, les promotions, les permutations mais aussi nos initiatives nationales sur la direction d'école, la campagne sur le temps de travail... sont autant de rendez-vous propices pour proposer la syndicalisation aux collègues.

La période d'ici à la fin du mois de novembre doit être privilégiée pour faire une nouvelle relance de syndicalisation et prendre contact avec les radié-es de l'année et ceux de l'année dernière.

Tous les contacts, les rencontres (RIS, stages, mobilisations, tournée d'écoles, permanence à l'ESPE...) doivent

être mis à profit pour proposer de se syndiquer. Il faut continuer à faire de la syndicalisation une priorité dans notre quotidien. L'activation du paiement en ligne en plusieurs fois sera une nouvelle étape de la campagne de syndicalisation. Ce nouveau moyen doit être mis en avant afin d'inciter les collègues notamment les néo à se syndiquer.

Ces derniers (de PES à T5) doivent être l'objectif prioritaire du SNUipp FSU. Il faut bonifier le travail réalisé à l'ESPE les années suivantes en suivant particulièrement cette catégorie.